

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VALLOUREC**

(Eurolist)

Par courrier du 21 mars 2007, complété par un courrier du 22 mars, la société Barclays Plc (1, Churchill Place, Londres E14, 5HP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de ses filiales, a déclaré détenir, au 6 mars 2006, 2 849 306 actions VALLOUREC représentant 2 630 857 droits de vote, soit 5,37% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société (1).

En outre, la société Barclays Plc a indiqué que les fonds gérés par la société Barclays Global Investors (*fund manager*) (2) détiennent 746 517 actions VALLOUREC représentant 738 698 droits de vote, soit 1,41% du capital et 1,39% des droits de vote.

Il est rappelé que sur une base agrégée, Barclays Plc avait déclaré détenir, au 22 septembre 2006, 5,09% du capital et 5,22% des droits de vote de VALLOUREC (cf. D&I 206C du 26 septembre 2006).

La société Barclays Plc précise :

« Barclays Plc a décidé [...] de ne plus agréger les participations [de Barclays Plc et de ses filiales] avec celle de notre société de gestion [*fund manager*] Barclays Global Investors, en application de l'article 12-4 de la "directive transparence", de l'article L. 233-9 II 2° du code de commerce et de l'article 223-12 du règlement général ».

Cette déclaration matérialise un franchissement de seuil à la baisse de 5% des droits de vote de VALLOUREC.

- 
- (1) Sur la base d'un capital composé de 53 032 675 actions représentant autant de droits de vote.  
(2) Groupe Barclays.